

La déficience intellectuelle dans le système judiciaire québécois

Marie-Josée Leclerc¹, Diane Morin¹, & Anne G. Crocker²

¹Université du Québec à Montréal, ²Université McGill

La problématique

- Les personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) sont une minorité surreprésentée dans le système judiciaire, notamment dans le milieu carcéral (Holland, Clare, & Mukhopadhyay, 2002).
- Un risque accru de récidive chez les personnes ayant une DI compte tenu de leurs vulnérabilités individuelles et des mauvaises stratégies d'adaptation qu'elles utilisent (Holland, 2004; Jones, 2007; Lindsay, Smith, & Law, 2002).
- Aucune indication à savoir si les personnes ayant une DI subissent un processus différent ou reçoivent des traitements différents (Cockram, 2005).

La DI et les troubles du comportement

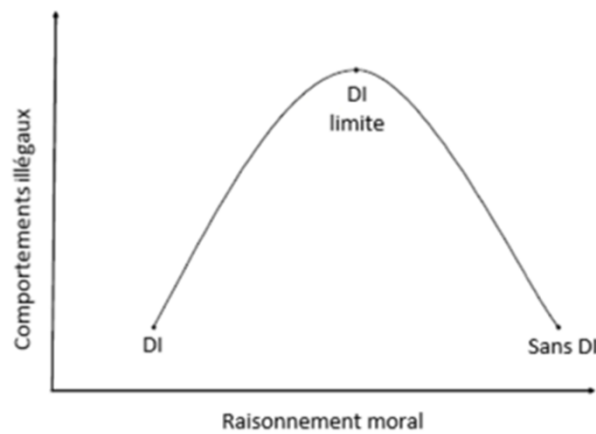
- Un retard de développement du jugement moral couplé à des cognitions erronées et à des déficits de compétence sociale sont des caractéristiques communes chez les personnes commettant des délits (Gibbs, 2003; Langdon, Clare, & Murphy, 2011).
- Les comportements illégaux seraient alors entraînés par les distorsions cognitives qui sont générées par le développement d'un schéma reflétant le stade moral de la personne (Langdon, Clare, & Murphy, 2011).

Théorie socio-morale de Gibbs

NIVEAUX ET ÉTAPES	DESCRIPTION
<i>Niveau 1 : Immature</i>	
Étape 1 : Unilatérale et physicaliste	Justifications morales sont fondées sur la base d'autorité unilatérale et de règles, ou liées à des conséquences punitives de la violation des règles.
Étape 2 : Échange et instrumentale	Justifications morales fondées sur une compréhension qui a surgi de l'interaction sociale avec les autres. Par exemple, les décisions pour aider les autres peuvent être justifiées parce que cette personne peut vous aider dans l'avenir. Justifications restent superficielles.
<i>Niveau 2 : mature</i>	
Étape 3 : Mutuelle et pro-sociale	Justifications morales sont caractérisées par plus de décentration, et sont basées sur la compréhension pro-sociale des états émotionnels (par exemple, de l'empathie), des soins et de la bonne conduite.
Étape 4 : Systémique et normale	Maturité est indexée par le développement d'une compréhension des structures sociales complexes dans lesquelles nous vivons. Les justifications sont également basées sur des constructions telles que les droits, les valeurs et le caractère de la société. Autres justifications peuvent être basées sur la justice sociale et la responsabilité ou de la conscience.

(Gibbs et al., 1992)

Relation entre le raisonnement moral et le comportement illégal



(Langdon, Clare, & Murphy, 2011)

Les caractéristiques

- Les déficits des habiletés de communication, la présence de limitation intellectuelle et adaptative, la faible capacité d'autocontrôle, le déficit des habiletés sociales, la difficulté de résolution de problèmes, la difficulté à reconnaître et exprimer ses émotions (L'Abbé & Morin, 2001).
- La présence de troubles de comportement peut avoir une fonction de communiquer un besoin ou un malaise (O'Neill, Horner, Albin, Sprague, & Storey, 1997).

Les facteurs de risque statiques

- Spécifiques aux personnes (Asscher, van der Put, & Stams, 2012; Fitzgerald, Gray, Taylor, & Snowden, 2011; Lindsay, 2011)
 - L'âge;
 - Le milieu de vie;
 - Le nombre d'infractions;
 - Le nombre de jours d'hospitalisation dans des hôpitaux psychiatriques;
 - La consommation de substances;
 - La présence de troubles psychiatriques

Les facteurs de risque dynamiques

- Liés au développement et à la persistance du comportement délinquant (Andrews & Bonta, 2010; Asscher, van der Put, & Stams, 2012).
 - Fonction du comportement
 - Besoins recherchés
- Ces facteurs peuvent aussi être des facteurs de la récidive chez les personnes ayant une DI (Asscher, van der Put, & Stams, 2012).

La présence de vulnérabilités

- Peu ou pas de compréhension du processus judiciaire (Baroff, 1996; Baroff, Gunn, & Hayes, 2004; Hayes, 2002; Jones, 2007);
- Vulnérables à la suggestion et à la fausse incrimination (Barron, Hassiotis, & Banes, 2002; Crocker, Côté, Toupin, & St-Onge, 2007; Hayes);
- Ont de la difficulté à faire face aux sentences et aux autres détenus (Barron, Hassiotis, & Banes, 2002);
- Plus à risque d'être victimes sur le plan sexuel, financier, physique ou émotionnel (Crocker, Côté, Toupin, & St-Onge, 2007; Fazel, Xenitidis, & Powell, 2008).

La DI en milieu psycholégal

- Trois possibilités à la suite d'un processus judiciaire
 - L'incarcération
 - Le verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux
 - Le milieu psycholégal

Le verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux

- L'inaptitude à subir son procès
 - Incapacité à « comprendre la nature ou l'objet des poursuites, comprendre les conséquences éventuelles des poursuites, ou communiquer avec son avocat » (Ministère de la Justice, 1991).
- Non-responsabilité criminelle
 - Si son état mental au moment du délit la rendait incapable de reconnaître la nature et la gravité de l'acte commis (Pilon, 2002).
- L'évaluation de la reconnaissance de l'acte commis est importante, mais difficile compte tenu de la présence de déficits cognitifs (Jones, 2007).

La prévalence

- Représentent une minorité de la population carcérale (Asscher, van der Put, & Stams, 2012; Gray, Fitzgerald, Taylor, MacCulloch, & Snowden, 2007).
- Les personnes ayant une DI ont tendance à commettre plus d'infractions (Asscher, van der Put, & Stams, 2012; Hodgins, 1992).
- Une prévalence de 20 % de délinquants ayant une DI (Asscher, van der Put, & Stams, 2012), comparativement à la prévalence de 1 % qui est retrouvée dans la population.

Les types de délits

- Plus susceptibles d'être reconnues coupables d'une infraction pénale, entre autres pour les infractions violentes (Crocker, Côté, Toupin, & St-Onge, 2007; Crocker & Hodgins, 1997; Hodgins, Mednick, Brennan, Shulsinger, & Engberg, 1996).
- Plus d'accusations pour les infractions contre les personnes, les biens (Carson et al., 2010), les procédures de justice, le bon ordre (Cockram, 2005), les infractions sexuelles ou les incendies criminels (Carson, et al., 2010; Lunsky et al., 2011).
- Plus susceptibles de se blesser elles-mêmes (Lunsky et al., 2011).

Les sanctions

- Obtiennent des sanctions différentes pour des infractions similaires (Cockram, 2005).
 - Plus susceptibles d'avoir une ordonnance de probation ou de service communautaire
- Environ 20 % des accusations d'infractions sexuelles sont retirées, comparativement à 3 % pour les personnes sans DI (Cockram, 2005).

La récidive

- Récidivent à un rythme plus lent pour les infractions de violence et les infractions générales (Gray, Fitzgerald, Taylor, MacCulloch, & Snowden, 2007).
- Risque accru de récidive (Holland, 2004; Jones, 2007; Lindsay, Smith, & Law, 2002).
 - Le taux de récidive est de 40 % à 70 % pour les personnes ayant une DI, comparativement à 50 % pour les délinquants en général (Hayes et al., 2007).

L'évaluation

- Une approche systématique et globale de la personne serait la plus appropriée (Jones, 2007).
- L'exploration de la relation entre les facteurs de risque statiques et dynamiques permet de comprendre les comportements violents (Lofthouse, et al., 2014).
 - Statiques : Utiles pour le suivi et le traitement
 - Dynamiques : Cliniquement utiles pour la gestion du comportement

La recherche

- Manque de littérature sur les caractéristiques des personnes ayant une DI.
- Dresser le portrait ayant une DI qui se retrouvent dans le système judiciaire québécois.
 - Permettra de cibler les besoins spécifiques
- Évaluation biopsychosociale est essentielle à la compréhension et à la minimisation de l'apparition de futurs délits (Griffiths, Richards, Fedoroff, & Watson, 2002; Jones, 2007).

Les objectifs

- Pour trois populations d'intérêt, soit les populations en milieu carcéral, ceux ayant obtenu le verdict de non-responsabilité criminelle et ceux dans le milieu psycholégal.
 - Élaborer un portrait des personnes ayant une DI par l'identification des facteurs de risque statiques et dynamique;
 - Établir la prévalence des types de crime commis (type et sévérité) ainsi que le taux de récidive en fonction des niveaux de DI.

Les participants

- Les sujets de l'étude proviennent
 - *Projet de trajectoire nationale des personnes déclarées non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux* (Crocker et al., s.d.-b; 1094 participants au Québec dont 67 ayant une DI);
 - *Projet de recherche sur la déficience intellectuelle en milieu psycholégal de l'Institut Philippe Pinel de Montréal (IPPM)* (Crocker et al., s.d.-a; 180 participants);
 - *Projet sur l'Épidémiologie des troubles mentaux, des troubles de la personnalité et de la déficience intellectuelle en milieu carcéral fédéral* (Côté, s.d.; 755 participants).

En conclusion

- Peu de connaissances disponibles et mauvaise identification à leur arrivée dans le système judiciaire, les personnes ayant une DI se retrouvent souvent dans un système où leurs besoins ne sont pas reconnus (Hayes, Shackell, Mottram, & Lancaster, 2007).
- L'importance que chaque niveau du système judiciaire soit habilité à reconnaître les caractéristiques permettant de les identifier.
 - Assurer la liaison avec des services communautaires adaptés pour la préparation à leur réinsertion sociale (Hayes, Shackell, Mottram, & Lancaster, 2007).